

VENTE POUR TAXES.

ANNONCES JUDICIAIRES. Ventes de Propriétés foncières POUR TAXES D'ÉTAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables délinquants de l'ancien District paroissial d'Orléans.

BUREAU DE COLLECTEURS DE TAXES D'ÉTAT, Premier District paroissial d'Orléans, 632 Place Commercial.

Nouvelle-Orléans, 19 Juin 1907.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je certifie que la Cour Civile de la Maison de Cour de la Cour Civile de l'ancien District paroissial d'Orléans, dans la paroisse d'Orléans, a autorisé les vendeurs légitimes à partir de 11 heures A. M. SAMEDI, le 30 Juin de Juillet 1907, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû et en retard des taxes d'Etat de la Louisiane à la paroisse d'Orléans, dans le but d'acquiescer la perception des taxes d'Etat de la Louisiane.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je certifie que la Cour Civile de la Maison de Cour de la Cour Civile de l'ancien District paroissial d'Orléans, dans la paroisse d'Orléans, a autorisé les vendeurs légitimes à partir de 11 heures A. M. SAMEDI, le 30 Juin de Juillet 1907, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû et en retard des taxes d'Etat de la Louisiane à la paroisse d'Orléans, dans le but d'acquiescer la perception des taxes d'Etat de la Louisiane.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je certifie que la Cour Civile de la Maison de Cour de la Cour Civile de l'ancien District paroissial d'Orléans, dans la paroisse d'Orléans, a autorisé les vendeurs légitimes à partir de 11 heures A. M. SAMEDI, le 30 Juin de Juillet 1907, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû et en retard des taxes d'Etat de la Louisiane à la paroisse d'Orléans, dans le but d'acquiescer la perception des taxes d'Etat de la Louisiane.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je certifie que la Cour Civile de la Maison de Cour de la Cour Civile de l'ancien District paroissial d'Orléans, dans la paroisse d'Orléans, a autorisé les vendeurs légitimes à partir de 11 heures A. M. SAMEDI, le 30 Juin de Juillet 1907, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû et en retard des taxes d'Etat de la Louisiane à la paroisse d'Orléans, dans le but d'acquiescer la perception des taxes d'Etat de la Louisiane.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je certifie que la Cour Civile de la Maison de Cour de la Cour Civile de l'ancien District paroissial d'Orléans, dans la paroisse d'Orléans, a autorisé les vendeurs légitimes à partir de 11 heures A. M. SAMEDI, le 30 Juin de Juillet 1907, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû et en retard des taxes d'Etat de la Louisiane à la paroisse d'Orléans, dans le but d'acquiescer la perception des taxes d'Etat de la Louisiane.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je certifie que la Cour Civile de la Maison de Cour de la Cour Civile de l'ancien District paroissial d'Orléans, dans la paroisse d'Orléans, a autorisé les vendeurs légitimes à partir de 11 heures A. M. SAMEDI, le 30 Juin de Juillet 1907, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû et en retard des taxes d'Etat de la Louisiane à la paroisse d'Orléans, dans le but d'acquiescer la perception des taxes d'Etat de la Louisiane.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je certifie que la Cour Civile de la Maison de Cour de la Cour Civile de l'ancien District paroissial d'Orléans, dans la paroisse d'Orléans, a autorisé les vendeurs légitimes à partir de 11 heures A. M. SAMEDI, le 30 Juin de Juillet 1907, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû et en retard des taxes d'Etat de la Louisiane à la paroisse d'Orléans, dans le but d'acquiescer la perception des taxes d'Etat de la Louisiane.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je certifie que la Cour Civile de la Maison de Cour de la Cour Civile de l'ancien District paroissial d'Orléans, dans la paroisse d'Orléans, a autorisé les vendeurs légitimes à partir de 11 heures A. M. SAMEDI, le 30 Juin de Juillet 1907, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû et en retard des taxes d'Etat de la Louisiane à la paroisse d'Orléans, dans le but d'acquiescer la perception des taxes d'Etat de la Louisiane.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je certifie que la Cour Civile de la Maison de Cour de la Cour Civile de l'ancien District paroissial d'Orléans, dans la paroisse d'Orléans, a autorisé les vendeurs légitimes à partir de 11 heures A. M. SAMEDI, le 30 Juin de Juillet 1907, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû et en retard des taxes d'Etat de la Louisiane à la paroisse d'Orléans, dans le but d'acquiescer la perception des taxes d'Etat de la Louisiane.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je certifie que la Cour Civile de la Maison de Cour de la Cour Civile de l'ancien District paroissial d'Orléans, dans la paroisse d'Orléans, a autorisé les vendeurs légitimes à partir de 11 heures A. M. SAMEDI, le 30 Juin de Juillet 1907, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû et en retard des taxes d'Etat de la Louisiane à la paroisse d'Orléans, dans le but d'acquiescer la perception des taxes d'Etat de la Louisiane.

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

BOAN, BOGA et al. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$1 00

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

McMAHON, PATK. J. Taxe d'Etat de 1906. Taxe de levée, district d'Orléans. \$22 50

UN APPEL. Les malades à appartements, les malades et riges le malade, les malades contenant trop de monde, les malades à appartements où il y a des malades, tendent toutes à la démolition de nos parcs. Le seul véritable abri est apparemment celui de la tombe - le dernier et celui qui est le plus sûr de la mort délicate. Une petite fille était couchée sur un grabat dans une des maisons à appartements 4 à la ville, et la regarder des jours de son viage pâle et sa toue, profonde et pénible, indiquant qu'elle était aux prises avec cette maladie mortelle et épuisante - la tuberculose. Il n'y avait aucun espoir pour elle; elle languissait dans le paroxysme et le désespoir et d'ailleurs l'argent qu'elle avait mis à la disposition. Cette maladie redoutable fait plus de victimes que nos grandes guerres et elle est si terrible et perfide que sa victime n'a pas conscience de danger qu'elle court. Il n'y a guère de famille qui n'ait connu ce spectre redoutable et qui ne lui devie la porte d'un enfant aimé et dévoué. La Ligue Anti-Tuberculeuse de la Louisiane réunit un fonds pour construire des maisons dans la paroisse de Tammany, La. dans le but de traiter les cas de tuberculose à leur début. Le montant requis sera de \$10,000, et nous demandons aux lecteurs de ce journal de nous aider dans cette grande entreprise. C'est un œuvre purement philanthropique, et nous sommes certains que la compréhension dans les premiers phases peut être obtenue, et nous nous adressons à nos lecteurs pour leur aide. Écrivez à W. G. Tebault, Président du Comité des Finances de la Ligue Anti-Tuberculeuse de la Louisiane, 217 rue Royale.

AUX BOULANGERS. LA BONNE PAINNE FAIT LE BON PAIN. Les meilleures qualités de farine dans le Sud sont produites et raffinées par BROWDER FRERES, 314 rue Magazine, N. O. Lousiane. Agents pour le Sud de la Nouvelle-Orléans: J. T. BURDICK, Vendeur de farine, 111 rue de la Louisiane. J. R. BAILEY, Commissaire-voyager, 111 rue de la Louisiane. J. T. BURDICK, Vendeur de farine, 111 rue de la Louisiane. J. R. BAILEY, Commissaire-voyager, 111 rue de la Louisiane.

Bulletin financier. Mardi, 9 juillet 1907. OMBRE D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÈANS. Jueq'ici cette semaine \$8,839,744 00 \$1,215,688 00 \$9,843,527 00 \$1,137,983 00

MARCHE MONÉTAIRE. Nouvelle-Orléans. En Banque. Papier exceptionnel... 7 à 8 par cent de 41... 6 à 8 Prête sur garanties collatérales... 6 à 7 Prête sur garanties collatérales à terme... 5 à 6 En dehors des Banques Prête sur garanties collatérales... 6 à 7 Prête sur garanties collatérales à terme... 5 à 6 Piastres mexicaines... 45 à 45 1/2 Sols portugais... 41 à 42 New York Taux de l'argent... 3 à 3 1/2 0/0 Londres Taux de la Banque d'Angleterre... 4 0/0 Comptes pour l'étranger... 3 1/2 à 4 0/0 Paris... 3 1/2 à 4 0/0 Argent en lingots, par colis... Londres 3 1/2

CHANGÉ. Le STERLING est facile Commercial, 60 jours, 4 1/2 Traités de banques, à 4 1/2 Les FRANCS sont faciles. Francs de commerce, 60 jours... 5 1/2 Traités de banques, à 5 1/2

Ventes à la Bourse de la Nouvelle-Orléans. Avec l'appel de 10 A. M. 00 actions de la City... 15 1/2 00 actions de la City... 15 1/2 00 actions de la City... 15 1/2

ACTIONS ET BONS. Dernières cotes du "N. O. Stock Exchange". Bank of Orleans... 100 135 Canal - Louisiana... 100 164 Bk & T. Co... 100 184 Central Trust & Sav. Bk... 100 130 Citizens... 100 100 Colonial Bank & T. Co... 100 9 Commercial Bk... 20 18 1/2 Commercial German Trust & Sav... 100 410 Commercial National... 100 316 German American... 100 188 German American... 100 120 Germania Bank and Trust... 100 575 590 Interstate Trust & Bk Co... 100 192 Louisiana... 100 95 Metropolitan... 100 196 Morgan State Bk... 50 New Orleans Nat... 100 200 People's Sav. Trust & Bk Co... 100 110 State National... 100 140 United States Sav. Bk... 100 200 Whitney Central... 100 225 228

Table of exchange rates for various locations including Caddo, Fifth District, Lafourche District, etc.

Table of exchange rates for various locations including Birmingham, Little Rock, Memphis, Nashville, etc.

Table of exchange rates for various locations including C. C. Bingham, C. & S. Co., etc.

Table of exchange rates for various locations including U. S. 4s, 1907, do de 1912, etc.

A VENDRE. Les caisses dont on voit ci-dessus la gravure. Ils sont en granit, au cimetière St-Louis No 3, Avenue de l'Esplanade. Il en est qui ont une contenance de 12 grès-carrés et d'autres de 6. Chacun est distinct des autres, et tous seront vendus séparément à des prix réduits. S'adresser à CHAS. A. ORLEANS, No 319 Rue Carondelet ou au Gardien.

CHEMINS DE FER. \$10 ALLER ET RETOUR GALVESTON, TEXAS. Par voie de SOUTHERN RAILROAD. LUNDI, 22 JUILLET. Un train spécial quitte la Nouvelle-Orléans de Ferry de Southern Pacific à 7 heures A. M. et fait le voyage de retour à Galveston à 7:30 A. M. samedi, le 27 juillet 1907. BUREAU DE TICKETS DE LA VILLE. 297 RUE ST-CHARLES. PHONE MAIN 4027. Les agents -

VOYAGE A PRIX MODIQUE DE LA NOUVELLE-ORLÈANS à New York. Chicago, Detroit, Niagara, Saratoga. Un voyage sur la Lac Erie et la rivière Hudson. Les billets permettent de s'arrêter à Detroit pour aller à Buffalo, soit par chemin de fer, soit par bateau, et s'arrêter aux Chutes de Niagara, de la à Saratoga et à New York, par bateau sur la rivière historique de l'État. C'est un voyage exceptionnel. Pour plus amples informations s'adresser à ILLINOIS CENTRAL R.R., Bureau des Billets et Vins, 141 Rue St-Charles, Phone 3015 Met.

Excursions \$1.00. Pour aller et retour. DIMANCHES ET MERCREDIS. Nouvelle-Orléans, La. Pour plus amples informations s'adresser à G. B. AUBURTIN, C. F. & P. A., No 705 rue Magazine, N. O. Téléphone 499. Phone Mail 499. 27 sept - 27 sept

Q. & C. New Orleans and Northern Railroad. LES EXCURSIONS DU MERCREDI A LUMBERTON, Miss., AUX POINTS INTERMÉDIAIRES seront reprises LE 10 AVOUS. AVOUS le même itinéraire. L'EXCURSION DU DIMANCHE quittera la Nouvelle-Orléans 7:00 heures A. M. Bureau de vente des billets, 211 rue St-Charles. Dépôt au coin des rues Press et Larive.

